

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le 25 février, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 février 2016

### **Présents** :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Robert TUGEND, Noëlle CAREL-LAMARCA, Alain CARRERA, Anne CONAN, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bernard HOFFMANN, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Christiane MICHARD, Didier SARDA, José TRIGANCE, Chantal VAUTIER.

### **Procurations** :

Pierre BISE a donné procuration à Philippe BETEND, Martine LAVAL a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Danielle ROCHET a donné procuration à Ludovic LAFLEUR, Marcel MANIGLIER a donné procuration à Robert TUGEND, Roselyne CHARREL a donné procuration à José TRIGANCE.

### **Excusés** :

Gérard ACHARD, François CHASSIGNEU, Philippe CUILLERY, Mickaël GAMICHON.

**Secrétaire** : Raphaël LYARET.

**Début de la séance** : 20 h 00.

***Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 19 janvier 2016 est approuvé sans observation.***

## Le Conseil Municipal,

**EST INFORME** des décisions prises en matière de déclaration d'intention d'aliéner par Monsieur le Maire en application de la délibération n° 5/2016 du 5 janvier 2016 portant diverses délégations du Conseil Municipal au Maire (Art. L 2122-22 du CGCT) :

### Non préemptions

- \* D.I.A n° 05/2016 U parcelles n° 1973 ; 1970 - section C - lieu-dit « La Pirraz »,
- \* D.I.A n° 06/2016 U parcelle n° 297 - section AM - lieu-dit « Balmettes »
- \* D.I.A n° 07/2016 U parcelles n° 941 ; 944 ; 945 ; 946 ; 947 ; 950 ; 952 ; 960 ; 961 et 962 – section A – lieu-dit « Aux Esserts en Bas »,
- \* D.I.A n° 08/2016 U parcelle n° 476 – section AH - lieu-dit « 5, rue Noblemaire »,
- \* D.I.A n° 09/2016 U parcelles n° 149 ; 150 ; 151 et 565 – section AD – lieu-dit « 47, chemin de Traversy » et « sous Perroix ».

### N° 18/2016

**OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts (proposition de liste à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux) -**

Monsieur Jean FAVROT, Maire de la commune nouvelle Talloires-Montmin informe le conseil municipal que suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de renouveler également les membres composant la Commission Communale des Impôts Directs, en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste, en nombre double, dressée par le conseil municipal. (soit 32 noms à proposer pour les communes de plus de 2000 habitants).

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**En conséquence, après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**DRESSE comme suit** la liste à proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Propriétaires des bois – (2 TITULAIRES)	Propriétaires des bois - (2 SUPPLEANTS)
Mr BOA Michel 40 Chemin de Sauvy « Perroix » 74290 TALLOIRES	Mme Monique BALMONT 1360 Route d'Angon 74290 TALLOIRES
Mr BELLUARD Dominique 71 Chemin des Sablons 74290 TALLOIRES	Mr BOZON Claude 271 Chemin rural de Ponnay 74290 TALLOIRES

Extérieurs à la Commune - (2 TITULAIRES)	Extérieurs à la Commune - (2 SUPPLEANTS)
Mr LEFILLATRE Max Route du Vieux Port 74290 MENTHON-ST-BERNARD	Mr TOULEMONDE Léon 162 Chemin de la Pirraz 74290 TALLOIRES
Mr DESCHAMPS Louis 1 Chemin du Clos du Moine 74290 TALLOIRES	Mr COMTE Henri 57 Route du Crêt 74290 TALLOIRES

(8 TITULAIRES)	(8 SUPPLEANTS)
Mr PORTIER Raymond 80 Chemin de Vérel 74290 TALLOIRES	Mr Alain VARREY 419 Chemin des Gouttes 74290 TALLOIRES
Mr REVIL Louis 26 Route du Crêt 74290 TALLOIRES	Mr GAMICHON Mickaël Le Bois 74210 MONTMIN
Mr MANIGLIER Marcel Le Chef-lieu 74210 MONTMIN	Mr GAVILA René 73 Sur le Vivier 74290 TALLOIRES
Mr CHABUEL Lucien 63 Avenue Maréchal Foch 69006 LYON	Mr LOUTREL Jérôme 52 Grande Rue 76130 MONT-ST-AIGNAN
Mr LIARET Jean 636 Route de St-Germain "Perroix" 74290 TALLOIRES	Mme Julie POMMIER 33 Rte de Balmont 74290 TALLOIRES
Mr BISE Georges 144 Chemin du Clos du Moine 74290 TALLOIRES	Mr BERRUX Jean-Michel 79 Passage du Lanfon "Perroix" 74290 TALLOIRES
Mme BERTHOLIO Marcelle 333 Route des Vignes 74290 TALLOIRES	Mr BETEND Philippe Le Col 74210 MONTMIN
Mme HOGUET Agnès 371 Route de Balmettes 74290 TALLOIRES	Mme BAGGIO Mireille 620 Chemin de la fruitière "Perroix" 74290 TALLOIRES
Mme VAUTIER Chantal Le Col 74210 MONTMIN	Mme CURT-CAVENS Christiane Chef-lieu 74210 MONTMIN
Mr HOFFMANN Bernard Le Chef-lieu 74210 MONTMIN	Mr CARRERA Alain Le Bois 74210 MONTMIN
Mr RICARD Pierre Chef-lieu 74210 MONTMIN	Mr TRIGANCE José Le Bois 74210 MONTMIN
Mme BASTARD ROSSET Monique Le Col 74210 MONTMIN	Mme CHARREL Roselyne Le Chef-lieu 74210 MONTMIN

## **N° 19/2016**

**OBJET : Modification des statuts du SIVUHL (Syndicat à Vocation Unique « Les Hauts du Lac ») – avis du Conseil Municipal -**

Suite à la création d'une commune nouvelle entre Talloires et Montmin, communes membres du SIVU des Hauts du Lac, le Comité Syndical de ce dernier propose de modifier ses statuts comme suit :

- Les références aux communes de Talloires et Montmin sont supprimées et sont remplacées par une référence à la commune nouvelle de Talloires-Montmin ,
- Le siège du syndicat est modifié et prend l'adresse de la mairie de la commune nouvelle de Talloires-Montmin,
- Le lieu de réunion du conseil syndical est fixé à la salle du conseil de Doussard,

*Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 25 février 2016*

- La représentation des communes au sein du conseil syndical est modifiée, dorénavant il y aura 9 membres titulaires (4 pour Doussard et 5 pour Talloires-Montmin) et la référence à des membres suppléants est supprimée.
- La contribution financière des communes est de 48 % à la charge de Doussard et de 52 % à la charge de la commune de Talloires-Montmin.

Conformément aux articles L5211-20 et L5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les communes membres ont 3 mois pour délibérer sur cette modification statutaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la délibération n° 2016/02 du 27 janvier 2016 du Comité Syndical du SIVU « Les Hauts du Lac » relative à la modification de ses statuts consécutive à la création de la commune nouvelle Talloires-Montmin,

**VU** le projet de statuts modifiés,

**VU** les articles L5211-20 et L5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIVU « Les Hauts du Lac » telle qu'arrêtée par la délibération n° 2016/02 du 27 janvier 2016 du Comité Syndical.

#### **N° 20/2016**

**OBJET : Intercommunalité : Restitution de la compétence « relais hertzien » à la commune de Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Tournette est devenue gestionnaire de la compétence « relais hertzien » et a délégué cette mission au SILA, depuis 2004.

Or, les évolutions technologiques de ces dernières années ont modifié les modalités d'utilisation du site loué par TDF à Talloires (Saint-Germain) conduisant le SILA à ne plus intervenir sur cette station.

Le SILA demande donc la reprise de cette mission.

Par délibération du 16 janvier 2016, la Communauté de Communes de la Tournette a décidé la restitution de la compétence « relais hertzien » au profit de la commune de Talloires à compter du 01/01/2016.

Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur cette restitution dans les 3 mois.

**En Conséquence, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable à la restitution de la compétence « relais hertzien » au profit de la commune de Talloires-Montmin à compter du 01/01/2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier, y compris le nouveau bail à intervenir avec TDF.

**N° 21/2016****OBJET : Communauté de Communes du Pays de Faverges : rapport d'activités 2014 -**

Conformément à la réglementation, l'EPCI a fait parvenir son rapport d'activités 2014 qui a été distribué à l'ensemble des conseillers avec la convocation à cette réunion.

Le Conseil Municipal est donc appelé à en prendre connaissance.

Par ailleurs, Monsieur Robert TUGEND, en sa qualité de maire-délégué de Montmin, commente les grands axes de ce rapport.

**En Conséquence, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND** connaissance du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

**N° 22/2016****OBJET : Tarifs municipaux 2016 -**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire comme chaque année de fixer les tarifs municipaux applicables pour l'exercice en cours.

A cet effet, il est proposé les tarifs suivants:

**1 - LOCATIONS IMMEUBLES / CONCESSIONS**

	Utilisation Privative (Sans but lucratif)	Utilisation à caractère commerciale	
		Journée	½ journée
Exercice :	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
Cinéma	<b>182.50</b>	<b>487.00</b>	<b>293.00</b>
Salle de St Germain	<b>92.00</b>	X	X
Salle du restaurant scolaire	<b>235.50</b>	X	X
Caution :	<b>235.50</b>	X	X

**2 - CIMETIERE**

Concession 30 ans	Tarifs 2016
Cimetiere Talloires	
- 1 place	<b>1203.00</b>
- 2 places	<b>2405.00</b>
Cimetière Montmin	
Simple	<b>250.00</b>
Double	<b>500.00</b>
<b>Columbarium</b>	
- 1 case Talloires- 30 ans	<b>555.50</b>
- 1 case Montmin	<b>250.00</b>
Taxe funéraire par concession (Montmin)	<b>25.00</b>

Dépositaire	Tarifs 2016
- par semaine jusqu'à un mois	14.00
- par mois jusqu'au 4ème mois	55.00
- par mois à partir du 4ème mois	277.00

### 3 - OCCUPATION DES SOLS

	Tarifs 2016
Terrasses non aménagées (le m <sup>2</sup> annuel)	25.00
Terrasses aménagées (le m <sup>2</sup> annuel)	75.00
Emplacement taxi - prix par place	172.00

### 4 - TARIFS DE POLICE

	Tarifs 2016
Capture des chiens	160.00

	Tarifs 2016
Photocopie A4 (l'unité)	0.35
Photocopie A3 (l'unité)	0.70

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote unanime à scrutin public (- 3 abstentions : D. SARDA, A. CARRERA, B. GARBEROGLIO)**

**FIXE** les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus applicables à compter de l'exercice 2016.

### N° 23/2016

**OBJET : Fixation des tarifs de l'eau : exercice 2016 -**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer les tarifs liés à la fourniture de l'eau potable sur le territoire de la commune. Après avoir étudié les tarifs pratiqués sur les communes de Talloires et de Montmin en 2015, il est proposé de fixer un tarif unique pour les consommations et un lissage sur les 4 exercices pour les abonnements, compte tenu des disparités importantes constatées à ce niveau.

**En conséquence, le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs pour l'exercice 2016 comme suit :

## Eau potable

	Tarifs 2016
- Droit de branchement au réseau d'eau : Facturation réalisée au cas par cas en fonction du nombre d'heures effectives de travail, des pièces utilisées et des déplacements inclus.	
- Frais de coupure	85.63
- Frais de branchement après coupure	85.63
- Tarif eau potable au m <sup>3</sup>	1.26
- Montant fixe dit abonnement - Talloires	77.19
- Montant fixe dit abonnement - Montmin	20.00
- FRAIS POUR PAIEMENT HORS DELAI	22.07

**DECIDE** d'un lissage des frais d'abonnement, pour la commune de Montmin, sur 4 exercices à compter de 2016, afin d'unifier les tarifs avec la commune de Talloires.

### N° 24/2016

#### **OBJET : Autorisation de lancement de programmes d'investissement -**

Monsieur le Maire explique qu'afin de ne pas prendre trop de retard dans nos programmes d'investissement et afin que certaines réalisations soient effectives avant la saison touristique, et en l'attente du vote du budget prévu avant la fin du mois de mars, qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise les opérations devant être engagées ainsi que les montants des crédits accordés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et après un vote ayant donné les résultats suivants :**

**VOTANTS : 25**

**POUR : 21**

**CONTRE : 3 (D. SARDA, N. CAREL-LAMARCA, B. GARBEROGLIO)**

**ABSTENTION : 1 (S. DUCLOS)**

**FIXE** la liste des opérations pouvant être engagées par Monsieur le Maire préalablement au vote du budget 2016 comme suit :

- Aménagement du point I	15 485,04
- Mur du cimetière (Montmin)	16 281,00
- Hangar dameuse	85 148,65
- Toilettes publiques (Bourg de Talloires + Perroix)	136 742,00
- Accessibilité Hôtel de Ville à Talloires	15 700,00
- Réfection des courts de tennis	81 000,00
- Maison de la plongée (façades)	26 532,00
- Salle de Saint-Germain	8 632,00

**N° 25/2016****OBJET : Dispositif de soutien à l'investissement public local en 2016 : demande de subvention -**

Monsieur Jean FAVROT, Maire de la commune nouvelle Talloires-Montmin informe le conseil municipal sur la mise en place du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, en application de la Loi des Finances.

L'objectif étant de favoriser la construction et l'emploi sur le territoire.

A noter que seuls les projets présentant une maturité suffisante pour être engagés en 2016 seront sélectionnés. De même les travaux devront donc obligatoirement être achevés en 2020 pour bénéficier de la subvention.

A cet effet, il est proposé de déposer un dossier de candidature pour les programmes suivants :

- Réalisation de toilettes publiques réparties sur 5 ou 6 emplacements différents de la commune,
- Mise aux normes du bâtiment de l'hôtel de ville en matière d'accessibilité/ personnes à mobilité réduite.

**le Conseil Municipal est appelé à délibérer, en conséquence, après, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la réalisation des programmes d'investissement suivants :

- 6 toilettes dans la limite de 400 000 € H.T,
- Accessibilité du bâtiment de l'hôtel de ville dans la limite de 18 000 € H.T,

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement suivant :

- Fonds de soutien à l'investissement public local 2016 : 250 800 € (60 %)
- Fonds propres : 167 200 € (40 %)

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, discuter et signer tous les actes relatifs à cette demande.

**N° 26/2016****OBJET : Loyers communaux : application de la révision pour certains baux de location -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'application contractuelle concernant la révision de plusieurs baux n'avait pas été appliquée depuis plusieurs exercices (2010). Il s'agit des contrats de Mme Françoise MANIGLIER et Mme Renée BETEND à Montmin.

Il est proposé de réévaluer ces loyers pour 2016 en tenant compte des réactualisations prévues aux contrats et de ne pas procéder au recouvrement des sommes dues pour les exercices antérieurs de 2010 à 2015.



**En Conséquence, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer à partir de 2016 les réactualisations prévues pour les 2 contrats de location avec Mme Françoise MANIGLIER et Mme Renée BETEND.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ne pas procéder au recouvrement des sommes dues par les locataires pour les exercices 2010 à 2015.

**FIN de la séance : 21 h 44.**